Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260908-DEL_2026_224-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 septembre 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 33 42

L'an deux mille vingt six, le huit septembre, à 19 Heures 00, à la Montreuil sur Ille - Salle des fêtes - Rue du Clos Gérard, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, ALISON-MOUSSET Gwendoline, DUCLOS Didier, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, GAPIHAN-LORET Guylène, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, RENOUARD Isabelle, BRUNET Thierry

Absents :
CHALMEL Annick, MONLIBERT Morgane, MORINIERE Clémence, DESMIDT Yves

Absents ayant donné pouvoir :
GORIAUX Pascal donne procuration à BERNABE Valérie
DEWASMES Pascal donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
LEHERISSE Pierre donne procuration à GELY-PERNOT Aurore
VASNIER Pascal donne procuration à DUCLOS Didier
GUERIN Patrice donne procuration à LEBRETON Bruno
LAGADEUC Yvan donne procuration à FEREY Yves
JOUAULT Claire donne procuration à ALISON-MOUSSET Gwendoline
DEBORD Valérie donne procuration à LUNEL Roger
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Madame CADOR Adeline

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260908-DEL_2026_224-DE

N° DEL_2026_224

Objet **Eau-Assainissement**

SPANC - RPQS 2025 - Approbation

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

Conformément à l'article L-2224-5 du CGCT, tout service en charge de tout ou partie des compétences d'eau potable ou d'assainissement doit produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Des indicateurs de performance et des chiffres clés du service doivent y figurer : caractérisation technique du service, tarification et recettes du service, indicateurs de performance, financement des investissements, action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, etc.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) est chargée de vérifier la complétude de ces rapports.

Au titre de l'année 2025, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) en annexe doit être soumis pour approbation au conseil communautaire avant le 30/09/2026 et transmis pour information au Préfet.

Ce rapport étant public, il permet d'informer les usagers. Par conséquent, le public sera informé par voie d'affichage de son existence. Sa diffusion auprès des communes de la Communauté de communes pour sa présentation en conseil municipal avant le 31/12/2026 doit être effectuée.

Les indicateurs réglementaires devront également être saisis sur le portail de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement.

Le rapport annexé à la présente note a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil d'exploitation du service assainissement du lundi 24 août 2026.

Monsieur le Président propose de valider le rapport 2025 sur le prix et la qualité de service, en lien avec l'exercice de la compétence « service public de l'assainissement non-collectif ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D2224-1 à D2224-5,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

PRÉCISE que ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 17/09/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame CADOR Adeline

Le *17/09/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

